La Croix Saint-Michel en Forêt de Marly

Une randonnée proposée par Netra

Un parcours essentiellement forestier avec plusieurs arbres remarquables de place en place. Le site de la Croix Saint-Michel offre une vue étendue jusqu'à Paris. Une randonnée courte mais plutôt sportive, compte tenu de l'alternance de montées et de descentes (le dénivelé cumulé est vraisemblablement sous-estimé, compter plutôt de l'ordre de 200m).

Durée :	2h35	**Difficulté :**	Moyenne
Distance :	8.25km	**Retour point de départ :**	Oui
Dénivelé positif :	83m	**Moyen de locomotion :**	A pied
Dénivelé négatif :	75m		
Point haut :	185m	**Commune :**	L'Étang-la-Ville (78620)
Point bas :	119m		

Description

Point de départ et accès : Gare de Saint-Nom-la-Bretèche - Forêt de Marly. - Transilien - Ligne L, terminus d'un des tronçons au départ de Paris-Saint-Lazare.

Balisage Rouge et Jaune

(**D/A**) En sortant de la gare (on est du côté de l'Etang-la-Ville), remonter la route au Sud, vers le pont qui enjambe la voie ferrée. Repérer une barrière forestière sur la gauche, au bout du petit parking et s'engager dans le chemin qui démarre derrière la barrière forestière. Après quelques mètres, à une fourche, prendre la voie de gauche, celle qui longe à distance la voie ferrée (grillage).

Passer sous un petit pont, vestige d'une ancienne voie ferrée. Tout de suite après le pont, tourner à gauche: le chemin devient étroit et sinueux. A un croisement en T (pont de la voie ferrée sur la gauche), faire une baïonnette gauche-droite. Traverser un ru puis monter au milieu des perchis (jeunes arbres), orientation Sud-Est, en ignorant les départs de chemin à gauche ou à droite.

(**2**) Au carrefour (Étoile Pavée sur la carte), continuer en face, toujours au Sud-Est (chêne portant le n° de parcelle 121 et une balise rouge et jaune). Attention: ne pas prendre le chemin plus large sur la gauche, avec un arbre qui porte lui aussi une balise rouge et jaune.

Monter sous un couvert forestier nettement plus dégagé que précédemment. Traverser un petit chemin. Une cinquantaine de mètre après, à un carrefour, prendre le chemin de gauche, avec deux beaux hêtres sur le côté droit dont le premier porte une balise rouge et jaune vieillie. Descendre légèrement et atteindre l'Étoile d'Actéon (poteau indicateur).

(**3**) Ne pas continuer en face vers la barrière forestière mais prendre sur la droite un chemin qui démarre quelques mètres à gauche d'un arbre portant le panneau "Étoile d'Actéon". Traverser la route D161 et poursuivre en face dans un large chemin stabilisé (panneau d'information ONF). Au carrefour suivant, obliquer à gauche, dans le chemin principal. Traverser ensuite un petit chemin à la limite des parcelles n°s 136 et 135. Cheminer avec une orientation Est-Nord-Est puis Nord-Est.

Sans balisage

(**4**) Arrivé à une sorte de petite clairière, laisser le GRP® continuer tout droit en montant. Virer franchement à droite et suivre un

Points de passages

D/A **- Gare de Saint-Nom-la-Bretèche - Forêt de Marly**
N 48.867708° / E 2.050892° - alt. 133m - km 0

1 **Carrefour de la boucle**
N 48.86672° / E 2.050967° - alt. 141m - km 0.11

2 **Etoile Pavée**
N 48.862427° / E 2.060052° - alt. 133m - km 1.05

3 **Etoile d'Actéon**
N 48.860761° / E 2.066962° - alt. 135m - km 1.65

4 **Petite clairière, on quitte le GRP**
N 48.86117° / E 2.080201° - alt. 151m - km 2.75

5 **Jonction avec le GR1**
N 48.85947° / E 2.080201° - alt. 148m - km 2.94

6 **Etoile de la Côte**
N 48.856068° / E 2.076789° - alt. 172m - km 3.48

7 **Carrefour en T**
N 48.859626° / E 2.05148° - alt. 171m - km 5.39

8 **Croix Saint-Michel**
N 48.869702° / E 2.042357° - alt. 172m - km 7.09

9 **Jonction avec le GRP**
N 48.869747° / E 2.050016° - alt. 136m - km 7.73

D/A **- Gare de Saint-Nom-la-Bretèche - Forêt de Marly**
N 48.867708° / E 2.050903° - alt. 133m - km 8.25

Copie, vente et diffusion interdites - pvoxS4la

large chemin qui s'engage entre deux grands chênes. Après une centaine de mètres, à un carrefour (parcelles n°s 140 et 138), tourner à droite et laisser un espalier de parcours sportif à main gauche. Rejoindre rapidement le GR®1.

Balisage Rouge et Blanc

(**5**) Ignorer un escalier de parcours sportif qui part sur la gauche et poursuivre sur le GR®1. Longer un ru à main droite puis tourner à droite pour franchir ce ru. Le chemin monte (parcelle n°134) et devient sentier.

(**6**) A partir de l'Étoile de la Côte (pas de panneau) et jusqu'au point (**7**), demeurer sur le GR®, qui est le chemin principal, et ignorer les chemins rencontrés aux croisements successifs. La traversée de la route D161 s'effectue en biais sur la gauche et nécessite de la prudence compte tenu d'une visibilité limitée. Le chemin garde une orientation Ouest ou Ouest-Nord-Ouest. Il alterne de brèves montées et de brèves descentes, la montée pour atteindre le carrefour aux confins des parcelles 116, 117, 122 et 123 étant particulièrement raide. Déboucher sur un carrefour en T.

(**7**) Au carrefour, prendre à droite un large chemin, orienté au Nord-Ouest. Dépasser un carrefour avec un panneau à deux pans bleus et continuer au Nord-Ouest en montant doucement. A la jonction avec une route goudronnée (Route Royale), prendre immédiatement le chemin qui part à droite le long de cette route.

A la limite entre les parcelles n°s 106 et 107, traverser une petite route, poursuivre en face et atteindre l'Étoile Dryade (panneau; si nécessaire, possibilités d'écourter la randonnée: voir les informations pratiques). Poursuivre au Nord-Ouest. A un carrefour en T, avec une route à une centaine de mètres en face, prendre à droite. Franchir un ru. Le chemin fait un coude sur la droite: on se situe dans un environnement de plus en plus dégagé et on a bientôt en vue la Croix Saint-Michel. Aller jusqu'à la croix.

Sans balisage

(**8**) Quand on au pied de la croix et que l'on regarde à l'Est vers l'esplanade d'où l'on a une vue étendue, le GR® poursuit sur la gauche, plein Nord. Repérer à droite du GR® un arbre portant une croix rouge et blanche. Repérer un triangle de chemins que l'on peut positionner par rapport à cet arbre avec un croix :
- au pied de l'arbre, à sa droite, un premier chemin part au Nord-Ouest en descendant puis en montant (les deux versants sont bien visibles);
- ce chemin en croise un deuxième, perpendiculaire, après une dizaine ou une vingtaine de mètres;
- un troisième chemin part en biais sur la droite, en descendant, pour rejoindre rapidement le chemin perpendiculaire.

Prendre ce troisième chemin en passant au pied de deux arbres jumeaux situés sur le côté droit; à la jonction avec le deuxième chemin, prolonger sur la droite. Descendre et dépasser un grand chêne à main droite portant le n° de parcelle 108. A un croisement, avec le n° de parcelle 109 en face à droite, continuer en face, plein Est. Le chemin continue à descendre, passe au pied d'un très grand chêne à main droite, fait un coude sur la gauche, avec un autre très grand chêne à main droite, et aboutit à un carrefour en T. Prendre alors à droite dans un large chemin, plein Est, dans une futaie bien dégagée. Le chemin devient plus étroit et aboutit à une sorte de petite butte avec un arbre portant le n° de parcelle 12. On retrouve le balisage rouge et jaune du GRP® de l'autre côté.

Balisage Rouge et Jaune

(**9**) Tourner à droite en descendant pour suivre le GRP®. Atteindre immédiatement un carrefour (sur un arbre, panneau "Étoile de la Maison Rouge"). Prendre légèrement en biais sur la droite (chêne avec un panneau "Piste cavalière"). Franchir un ru. Peu après, à une fourche, prendre la voie de gauche en direction de la gare, qui est bien en vue. Noter sur la gauche du chemin la discrète Fontaine de Maison Rouge (mal positionnée sur la carte). Continuer jusqu'à la Route des Muses (parking sur la droite). Tourner à gauche pour emprunter le pont et franchir la voie ferrée, puis tourner encore à gauche pour retrouver la gare (**D/A**).

Informations pratiques

Horaires de train : consulter le site du Transilien.

Pour les automobilistes :
Trois parkings sont disponibles de part et d'autre de la voie ferrée
- Le grand parking de la gare, du côté de L'Etang-la-Ville : rejoindre l'itinéraire au point (**D/A**).
- Un petit parking à proximité du point (**1**).
- Un parking du côté de Saint-Nom, le long de la Route des Muses : emprunter le pont sur la voie ferrée et démarrer l'itinéraire au point (**1**).

Copie, vente et diffusion interdites - pvoxS4la

Cette randonnée évite les voies goudronnées, limite les passages sur les grandes allées stabilisées et privilégie les chemins sous futaie. Par temps humide, ces chemins sont boueux, notamment entre(**D**) et(**3**), entre(**6**) et(**7**) et entre(**8**) et(**D**). Il est donc conseillé d'entreprendre cette randonnée en été ou au printemps et, en tout état de cause, par temps sec.

Du 20 novembre au 20 janvier, éviter les jeudis, jours de battue de chasse.
Du fait de la proximité de Paris, l'espace doit être partagé avec de nombreux autres usagers : autres randonneurs, coureurs à pieds, cyclistes, ...: attention et courtoisie sont de mise.

Repérage :

- Sur les tronçons GR® ou GRP®, le balisage est raisonnablement dense. Sur le terrain, les chemins nommés sur la carte ne sont pas panneautés et seule une minorité de carrefours l'est ; à noter que quelques carrefours dont le nom ne figure pas sur la carte sont panneautés sur place. Les numéros des parcelles forestières figurent sur certains arbres, soit inscrits en blanc sur des panonceaux à fond vert, soit directement peints en blanc: quand cela est possible, il est fait référence à ces numéros de parcelle dans la description.
- Le tronçon non balisé entre la Croix Saint-Michel (**8**) et le point (**9**) nécessite de l'attention afin de bien garder l'itinéraire.
- Carte au 1/25000 nécessaire (au minimum celle qui accompagne la présente description).

Variantes (plus courtes) :
- Entre (**2**) et (**3**): au carrefour, ne pas tourner à gauche vers les deux hêtres mais poursuivre en face; au carrefour suivant, tourner à droite dans le GR®.
- Entre (**7**) et (**8**): quand on aboutit sur la petite route, prendre celle-ci à droite, descendre et atteindre la gare.
- Entre (**7**) et (**8**): à l'Etoile Dryade, prendre à droite la voie d'accès balisée rouge et blanc jusqu'à la gare (petite flèche blanche "gare 1km" sur un arbre).

Randonnée effectuée par l'auteur le 1er mars 2015.

A proximité

En forêt : belles futaies, plusieurs arbres remarquables.

Au point (**8**) :
- Croix Saint-Michel (XVIIIe).
- Esplanade enherbée d'où l'on bénéficie d'une vue étendue sur la forêt et, au-delà, La Défense et Paris.

Donnez-nous votre avis sur : https://www.visorando.com/randonnee-la-croix-saint-michel-en-foret-de-marly/

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée

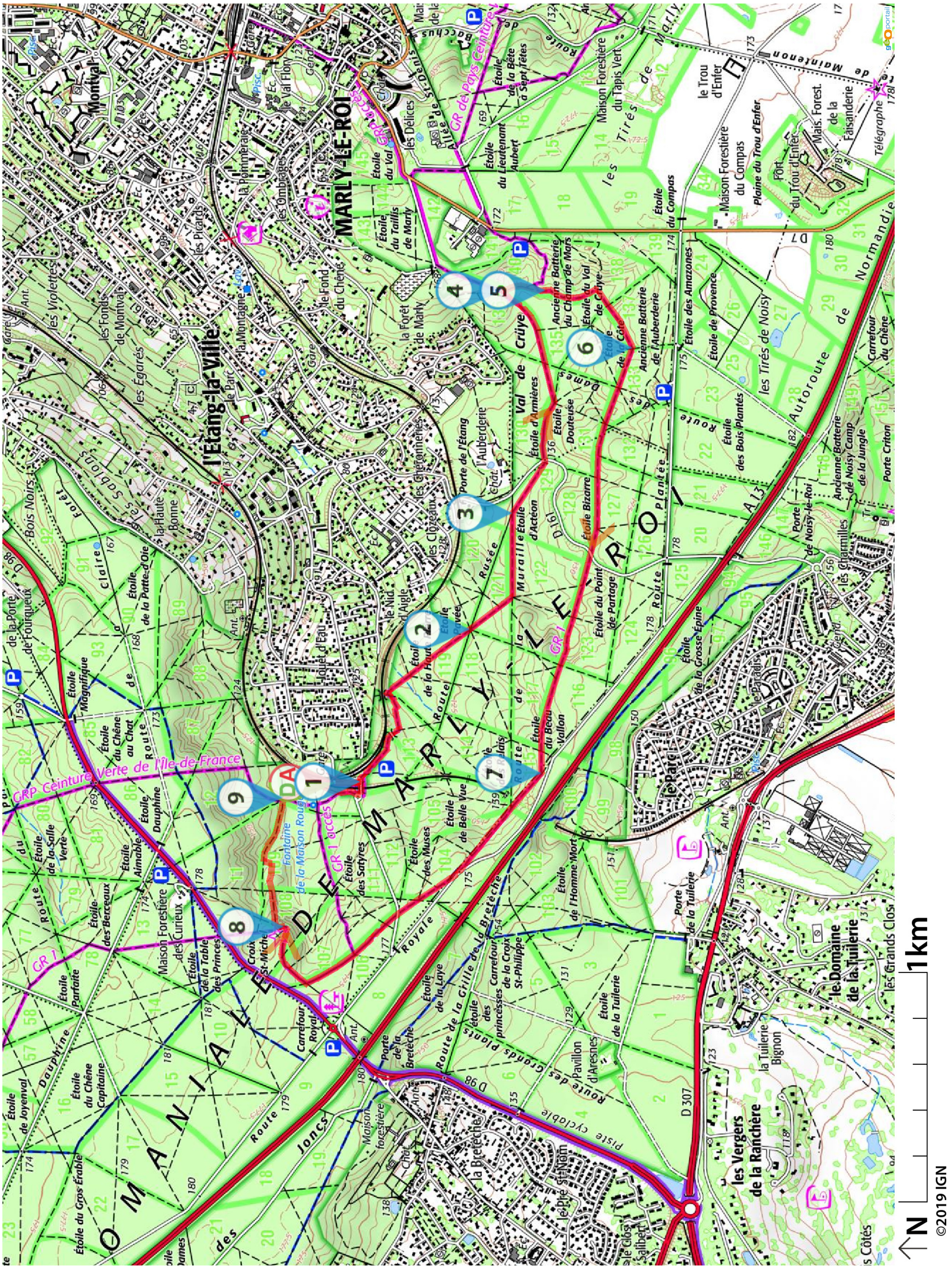

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Visorando
Préparer et partager ses randos

LA CHARTE du visorandonneur

Préparation de sa randonnée

BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.

CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...

S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.

PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée

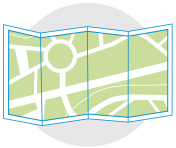

RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).

RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.

RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...

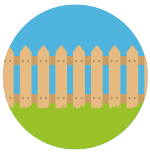

REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.

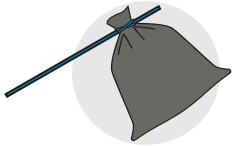

RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.

ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.

GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.

LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.